

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Protocoles d'accord 2018-2022 des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire métropolitain et avenant au protocole 2015-2019 du PLIE Istres-Ouest-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les documents suivants joints en annexe du rapport :

- les protocoles d'accord 2018-2022 pour le PLIE Marseille-Provence-Centre, le PLIE Marseille-Provence Est, le PLIE Marseille-Provence Ouest, le PLIE du pays d'Aix et le PLIE du pays de Martigues ;
- l'avenant au protocole 2015-2019 du PLIE Istres-Ouest Provence.

A l'unanimité
M. BORÉ ne prend pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**